

Rentrée 2024 : Un recteur du Ministère de la Magie !

La section académique du SNES-FSU de Toulouse vient de prendre connaissance des annonces du Recteur de l'académie de Toulouse, qui communique sur la "création de 158 postes" pour financer le "Choc des Savoirs" décidé par le Président E. Macron.

La réalité est pourtant bien différente, comme l'a montré la réunion du Comité Social d'Administration académique (CSA-a) hier.

D'une part, les financements nouveaux apportés par le ministère permettent de ne financer que l'équivalent financier de 40 postes. Le ministère est d'ailleurs dans l'incapacité d'expliquer la provenance précise des ces moyens, dans un contexte de réduction des postes de l'Education nationale, qui perd 484 emplois selon le budget adopté par le Parlement.

De plus, pour parvenir à l'affichage des +158 équivalents-temps pleins qu'il met en avant pour le financement des regroupements d'élèves selon leur niveau, le rectorat redéploie en réalité une partie des moyens budgétés cette année : il reprend par exemple l'équivalent de 51 postes sur les moyens dévolus aux lycées, notamment par la réduction des capacités d'accueil, et parfois des fermetures de formations, dans certains des BTS de l'académie.

D'autre part, ces moyens, présentés à tort comme nouveaux, ne sont pas de "postes", mais des capacités de rémunérations complémentaires, qui ne sont pas attribués définitivement à l'académie, et qui ne se traduiront pas par l'apport de personnels titulaires supplémentaires. Le rectorat, conscient de cette impossibilité à la fois budgétaire et lié à la crise de recrutement, prévoit déjà le recrutements d'une centaine de contractuels en Français et Mathématiques pour assurer les enseignements ainsi "financés".

La création des "groupes de niveau", dont l'inefficacité scientifiques en matière de réduction des inégalités et d'amélioration des apprentissages a été démontrée par toutes les recherches, est aussi un leurre : en fait de "groupes", il s'agit en réalité, et sauf pour quelques élèves les plus en difficulté de chaque niveau, de regroupement d'élèves, la plupart du temps autour des 30 élèves, comme actuellement. La mise en place de tels regroupement empêche par ailleurs de développer un sentiment d'appartenance à une classe, essentiel pour des jeunes d'à peine 11 ans en début de collège : la réforme du lycée a prouvé les effets délétères de d'une organisation de ce type.

L'absence de cadrage réglementaire et la volonté de laisser chaque établissement organiser la répartition des moyens sur des bases juridiques pour le moment inexistantes organise l'éclatement des réponses éducatives selon les établissements et éloigne la promesse de réalisation de l'Egalité républicaine.

Sans informations précises à ce jour, et en l'absence de création au plan national du moindre poste de CPE et d'AED, le SNES-FSU Toulouse craint l'ouverture de nouveaux établissements dans l'académie à la rentrée 2024 assurée, selon la même logique : par des redéploiements.

Les personnels de l'Education nationale sont appelés à la grève ce 1^{er} février par l'intersyndicale (FSU – FNEC-FP-FO – CGT Education – Sud Education), pour porter leurs exigences en termes de rémunération, de conditions de travail et de respect de leurs métiers, dans l'intérêt des élèves et de leurs familles.